

Contactez-nous !

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le à l'adresse suivante :



Communauté de Communes
du Sud Territoire
8, place Raymond Forni
BP 106 - 90101 DELLE Cedex
ccst90@cc-sud-territoire.fr

→ **Vous :**
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Mail :

→ **Adresse de votre projet :**
Code postal : Commune :

- Propriétaire occupant
 - Logement locatif occupé ou non
 - Copropriété
- Votre logement a-t-il plus de 15 ans ?
- OUI NON

→ **Vos travaux envisagés :**

- Amélioration énergétique
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Réhabilitation de logements dégradés
- Valorisation du patrimoine (maisons à colombages...)

→ **Vos disponibilités :**

Jours et horaires :

ATTENTION : aucun devis de travaux ne doit être signé avant l'accord des financeurs !

Je souhaite améliorer mon logement ?

Contactez nous !

Démarches gratuites et sans engagement

→ **par voie postale :**
Communauté de Communes du Sud Territoire
8, place Raymond Forni
BP 106
90101 DELLE Cedex

→ **par téléphone ou courriel :**
03 29 64 45 10 ou 06 70 16 15 04
(Catherine SIMON)
territoiredebelfort@urbam.fr

→ **lors des permanences* à la Communauté de Communes du Sud Territoire :**
- le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 10h30 à 12h30
- le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois sur rendez-vous

→ **lors de visites à domicile**
* pas de permanence en août et la dernière semaine de décembre

Opération soutenue par :



POUR RÉNOVER C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ

- > Aides financières
- > Conseils techniques
- > Assistance administrative

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

2019 - 2022

Communauté de Communes du Sud Territoire :
BEAUCOURT, BORON, BREBOTTE, BRETAGNE, CHAVANATTE, CHAVANNES-LES-GRANDS, COURCELLES, COURTELEVANT, CROIX, DELLE, FAVEROIS, FÊCHE-L'ÉGLISE, FLORIMONT, FROIDEFONTAINE, GRANDVILLARS, GROSNE, JONCHEREY, LEBETAIN, LEPUIX-NEUF, MONTBOUTON, RÉCHÉSY, RECOUVRANCE, SAINT-DIZIER-L'ÉVÊQUE, SUARCE, THIANCOURT, VELLESCOT, VILLARS-LE-SEC.

© URBAM CONSEIL

Impression - IMPRIMERIE FELIX - Vouziers (08) - Ne pas jeter sur la voie publique.

Qui est concerné ?

→ Propriétaires occupants

Pour réaliser des économies d'énergie.
Pour prendre en compte des situations d'inconfort ou de perte d'autonomie.
Pour valoriser votre patrimoine.

→ Propriétaires bailleurs

Pour réaliser des économies d'énergie et /ou résoudre des situations de dégradation.
Pour proposer un loyer maîtrisé.

Avec quelles aides, quels conseils ?

L'opération engagée jusqu'à mi-2022 peut vous permettre de réaliser votre projet de travaux dans le logement que vous occupez ou que vous souhaitez louer, grâce à :

→ des conseils gratuits et personnalisés

- Par l'opérateur URBAM CONSEIL : informations et conseils, visites sur place, étude de faisabilité de votre projet, expertise technique, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions.

→ des aides financières importantes

- De l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de la Communauté de Communes du Sud Territoire et du Conseil Départemental du Territoire de Belfort.
- D'autres organismes au cas par cas.
- Sous conditions de ressources pour les propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale.
- Sous conditions de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs.

→ des prêts incitatifs et des avantages fiscaux

- TVA à taux réduits.
- Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).
- Crédit d'impôt pour travaux liés au maintien à domicile.
- Défiscalisation locative.
- Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).



Comment l'OPAH de la Communauté de Communes du Sud Territoire peut m'accompagner ?

- Je remplis le formulaire situé au dos
- URBAM CONSEIL me contacte
- Je définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'une visite.
- Je suis accompagné(e) dans les étapes de montage de mon dossier de financement.
- Je suis accompagné(e) dans la réalisation des travaux et pour obtenir les subventions.

Pour quels travaux ?

- Amélioration énergétique
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Réhabilitation de logements dégradés
- Valorisation du patrimoine architectural

